

Compensation collective agricole

Méthodologie d'évaluation CANs

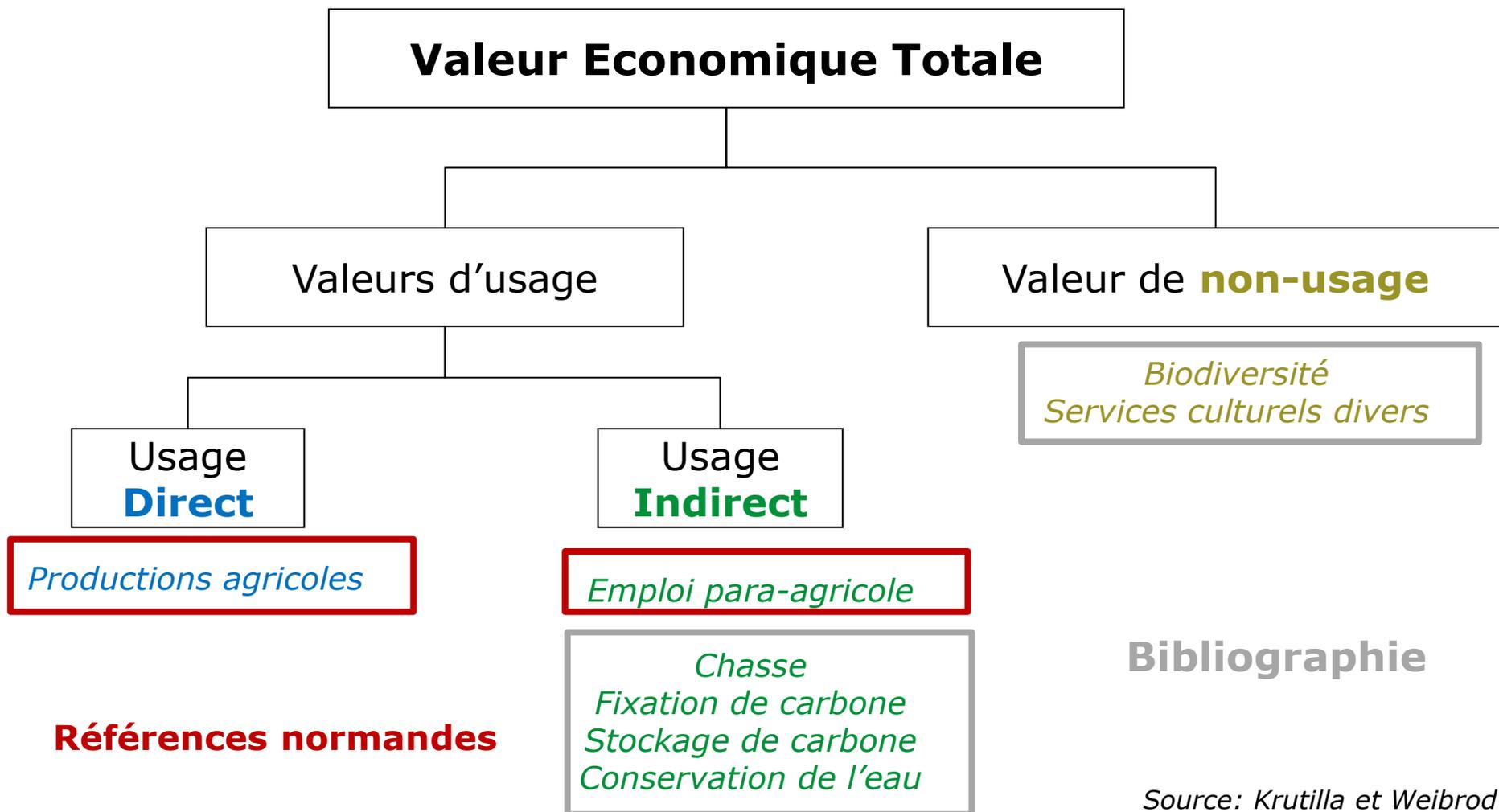
Élodie TURPIN

DIRD – Service Économie, Veille & Prospective

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE



La Valeur Économique Totale



Hypothèses de calcul

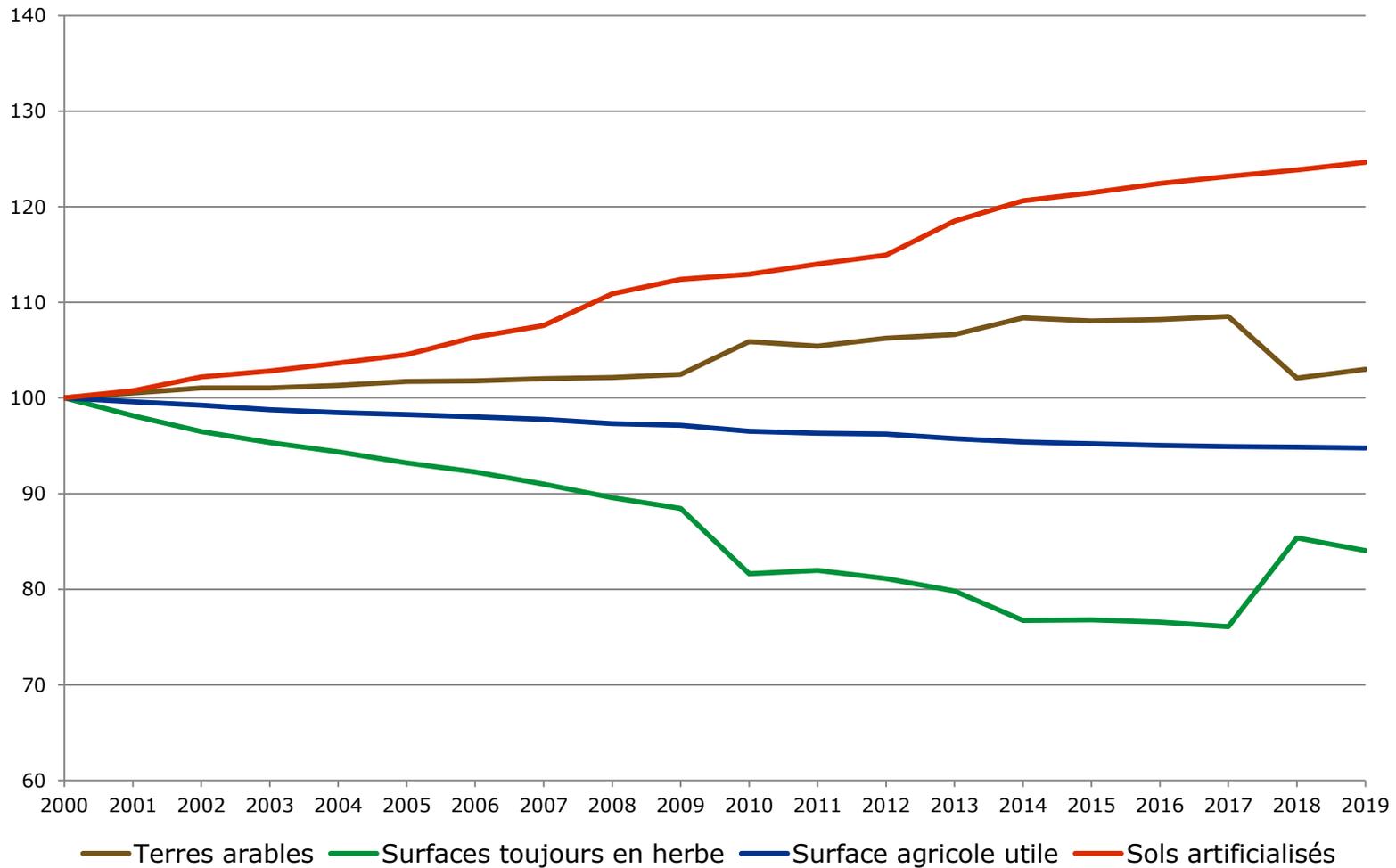
- **Références génériques :**

- Évaluation sur 7 ans pour les fonctions marchandes et sociales : temps moyen nécessaire pour un retour à un « rythme de croisière » économique.
- Évaluation sur 20 ans des services environnementaux du fait de l'impact durable du prélèvement des terres
- Taux d'actualisation de 4 % : actualisation des valeurs successives pour les remettre sur une base commune ; taux généralement retenu pour les projets de court et moyen terme.

- **Références liées au contexte normand :**

- 1 ETP direct sur les exploitations induit environ, selon les systèmes de production présents, 1 ETP dans la sphère agricole (étude normande de 2009).
- Le retrait de surfaces agricoles se traduit in fine par la destruction de prairies, la valeur calculée prend donc en compte le coût environnemental de la destruction des prairies.

Évolution des surfaces depuis 19 ans en Normandie (indice 100 en 2000)



Source : SAA - Agreste

Modalités de calcul

L'indicateur choisi pour chiffrer l'impact de la destruction de terres est la perte de valeur ajoutée, au niveau des exploitations comme des opérateurs amont et aval.

- **Perte de valeur ajoutée dans la production**
 - La valeur ajoutée, calculée par système de production présent dans la zone d'étude et par hectare, est obtenue en retirant du produit brut les charges opérationnelles (engrais, semences, produits phytosanitaires, aliments et frais vétérinaires) et une partie des charges fixes (frais de carburant, d'entretien du matériel, de travaux réalisés par des tiers).
- **Perte de valeur ajoutée pour les industries et les organismes para-agricoles**
 - 1 ETP direct dans les exploitations = 1 ETP induit dans la sphère agricole.
 - Valeur ajoutée par salarié dans chaque domaine

Ces deux pertes sont pondérées par le poids en surface des systèmes de production directement impactés.

- **Evaluation des services environnementaux rendue par les terres agricoles**
 - Fixation et stockage carbone, biodiversité, conservation de l'eau...

Montant de compensation

- **La Valeur Économique Totale ainsi définie représente la perte à compenser par hectare de surface agricole consommé. Elle varie donc beaucoup en fonction des filières en présence.**
- **Il n'est pas appliqué de taux d'investissement pour deux raisons :**
 - Les ratios couramment employés lient un montant d'investissement à un chiffre d'affaires (= potentiel de production). Or, notre méthode évalue une valeur ajoutée et non un chiffre d'affaires.
 - Par ailleurs, la diversité des mesures de compensation pouvant être menées empêche, à priori et à moins d'une évaluation économique précise et complémentaire à l'étude, de définir ce ratio lors du chiffrage de la perte à compenser.

Préconisations

- Cette méthodologie est un guide général.
- Son application se fait au cas par cas, selon le territoire impacté et ses spécificités. Ainsi, la connaissance de l'agriculture du territoire est primordiale.
- Les cas particuliers sont à prendre en compte : cultures à forte valeur ajoutée (maraîchage, arboriculture), production en Agriculture Biologique, production sous signe officiel de la qualité et de l'origine, diversification des activités.
- De même, la physionomie du projet est à prendre en compte dans l'évaluation, notamment des services environnementaux (présence d'espaces verts par exemple).

Repères chiffrés

- En appliquant cette méthode et en se basant sur le RICA (Réseau d'Informations Comptables Agricoles – AGRESTE) pour les 6 systèmes normands de référence, les résultats de valeur économique totale moyenne par système, sur la période 2012-2016, sont les suivants :

Système	Céréales et oléo-protéagineux	Cultures générales	Bovins lait	Bovins viande	Bovins mixte	Polyculture, Polyélevage
Valeur Économique Totale (€/ha)	14 500	19 500	17 800	13 700	16 100	16 800

- Dans le cas de systèmes agricoles non représentés par le RICA chaque année, il conviendra de se référer à des valeurs de référence passées ou proches géographiquement. Ces valeurs de références n'enlèvent en rien la nécessité d'une étude précise du contexte agricole impacté et de ses spécificités.